



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2019

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN
Evelyne COUSIN MAZURE, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude TESSIER.

Absents : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS, Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW. Absente excusée Sophie CORNILLET. Absente Anne BOULIN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 5 Avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

2. Annulation délibération 2019-05 FER 2019.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'annuler cette délibération concernant le projet école suite à son ajournement afin de pouvoir monter un autre dossier de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention FER projet trottoir en Reuil en Brie et La Ferté sous Jouarre.

Monsieur Pascal CARBUCCIA présente le projet de création d'un trottoir conforme aux normes entre les deux communes prolongeant ainsi de part et d'autre le secteur déjà aménagé par la Société LIDL.

À cet effet, il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Fonds d'Équipement Rural (FER) d'un montant de 50 000€, auprès du Département de Seine et Marne.

Adopté à l'unanimité.

4. Modification statuts CACPB.

Monsieur le Maire expose la modification des statuts de la CACPB donnant la compétence « Création et gestion de maisons de services au Public ».

Adopté à l'unanimité.

5. Convention B.I.V.

Monsieur le Maire indique que l'installation (gratuite pour la Commune) d'une Borne d'Information Voyageur (B.I.V.) par l'exploitant du réseau Bus Marne et Morin implique la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Adopté à l'unanimité

6. Tarification des services aux familles.

Monsieur le Maire propose d'arrêter les barèmes pour l'année scolaire 2019/2020.

Le prix du repas cantine est fixé à 4,40€ par enfant et à 5€45 au niveau adulte. Le forfait administratif est inchangé à 12€ ainsi que les tarifs étude.

Adopté à l'unanimité

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier HAMMEL fait un point étape sur l'avancement du PNR (Parc Naturel Régional).

Pascal CARBUCCIA informe de l'état d'avancement des travaux rue Gambetta.

Claude TESSIER s'enquiert du désherbage du cimetière face à la poussée des mauvaises herbes. Ces travaux seront traités par les Agents.

Patrick ROMANOW informe de la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat individuel (PTRE). Le fichier de présentation sera adressé par mail aux membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 21 mai à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 21 mai 2019

Le Maire,
P. ROMANOW

